



Contestation d'avertissement abusif et non fondé

Par **akatag**, le **04/11/2013** à **19:32**

bonjour à tous !

alors voila pour faire court je suis cuisinier,et travail de nuit,mes horaires sont 22H00,05H45 ma chef de cuisine n'aimant pas certaines personnes dans l'entreprise dont moi,pourquoi ? je ne sais pas,m'as envoyé un avertissement a moi et a un collègue car dit-elle en arrivant le matin dans l'entreprise a 6H30, elle a trouvé la cuisine dans un état déplorable,(ce qui n'était pas le cas du tout il y avait des témoins dont un autre chef de cuisine qui travail du soir et un second) puis elle dit dans l'avertissement je cite "vous avez reconnu vos erreurs et ""immédiatement"" fait le nécessaire pour remédier à ces manquement après demande faite par vos supérieurs hiérarchique.

Or a cet heure-ci (6H30) je n'étais meme plus sur mon lieu de travail car j'avais fini mon service et pointé sur la feuille d'heure a 05H45,donc a 6H30 j'étais déjà chez moi comment aurais-je pu immédiatement faire le nécessaire pour remédier à mes sois-disant manquement car j'étais chez moi ?

du coup je suis en train d'écrire une lettre de contestation en me basant sur l'heure,la feuille d'heures,et les témoins dont le chef du soir.

qu'en pensez-vous ?

il y a t-il un article qui pourrait prouver mon innocence par rapport à l'heure ?

merci.

Par **P.M.**, le **04/11/2013** à **19:57**

Bonjour,

Il n'y a aucun texte qui puisse prévoir toutes les situations, sauf que si vous en avez matière, vous pouvez contester l'avertissement par lettre recommandée avec AR...

Par **akatag**, le **25/05/2014** à **03:30**

Merci pour votre réponse.